



**Arrêté n°2020-03-AG
portant délégation de fonction et de signature au deuxième adjoint**

Le Maire de Vérines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-19 et L2122-23,

Vu la délibération DCM-2020-05/03 du conseil municipal en date du 26 mai, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération DCM-2020-06/02 du 9 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Laetitia KREUTZER en qualité de deuxième adjoint au maire, en date du 26 mai 2020,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Madame Laetitia KREUTZER, adjoint au maire à compter du 10 juin 2020,

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 10 juin 2020, Madame Laetitia KREUTZER est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires :

- Liaison avec les administrations (Inspection de l'Education Nationale, Inspection académique) et les chefs d'établissements scolaires,
- Gestion du budget de fonctionnement de l'école maternelle et de l'école primaire,
- Suivi des inscriptions scolaires,
- Examen et suivi des dérogations scolaires,
- Mise en place et gestion de dispositifs particuliers tels que fourniture de produits alimentaires à l'école,
- Suivi des projets d'accueil individualisé (PAI),
- Représentation de la commune au sein du Conseil d'école.

- Affaires périscolaires :

- Accueil périscolaire

- Petite enfance

Article 2 :

Madame Laetitia KREUTZER reçoit délégation pour la signature des documents suivants : courriers, actes, arrêtés, décisions, conventions, contrats, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1^{er}.

AR PREFECTURE

017-211704663-20200610-AR_2020_03_AG-AI
Reçu le 10/06/2020

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Charente-Maritime.

Fait à Vérines, le 10 juin 2020

Le Maire

Lina MÉODE

The image shows a circular official seal of the commune of Vérines, Charente-Maritime. The seal contains the text 'COMMUNE DE VÉRINES' and 'CHARENTE-MARITIME'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.